

entretenir jusqu'à ce que les circonstances rentrent dans l'ordre et leur permettent de produire de nouveau. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

D. Ne serait-ce pas une ligne de conduite plus franche et plus satisfaisante de fournir des secours à une collectivité ou à une industrie dans son entier plutôt que d'avancer de l'argent, qui ne sera peut-être jamais remis, à certains particuliers qui se présentent à une banque? Voilà où M. Slaght voulait en venir, je crois.—R. Eh! bien, je dois répéter que dans certaines circonstances désastreuses, aucune entreprise privée ne serait en mesure d'assumer cette responsabilité, et il me semble que personne ne devrait s'attendre que l'entreprise privée accepte cette charge. J'entends, l'entreprise que possèdent et dirigent quelques individus. Personne ne devrait assumer cette responsabilité.

D. Supposons qu'une banque soit de propriété publique, dirigée par l'Etat et qu'elle fournisse l'argent de la nation? Ne serait-ce pas plus juste de placer toute l'industrie sur une base qui lui permettrait de se suffire à elle-même, au lieu de dire que la solution consiste à prêter les deniers publics à diverses personnes qui demandent du crédit à perte? En d'autres termes, cette obligation ne retombe-t-elle pas sur tout le régime économique plutôt que sur le système bancaire, que celui-ci soit de propriété publique ou de propriété privée?—R. Il importe peu qu'il soit l'un ou l'autre ou à quelles circonstances il s'agit de faire face. Voici un instrument de crédit qui est employé. Il est quelque chose que nous considérons comme un service qui doit être là pour que tout le monde puisse s'en servir. En tant que tel, dans les temps d'abondance et dans les temps de disette, cet instrument de crédit devrait fonctionner et continuer de fonctionner malgré ce que peuvent être les circonstances. D'après la règle de la moyenne, il serait possible de se dédommager des pertes subies quand les conditions seraient meilleures et les jours plus heureux. S'il se présentait des conditions défavorables il faudrait y faire face. Je veux dire que le Canada tout entier doit venir en aide à une classe de la population canadienne qui, sans que ce soit sa faute, subit des conditions défavorables.

D. Vous avancez, monsieur Bickerton, qu'un système bancaire de propriété publique aurait résolu nos problèmes de 1930 à 1939, et je dis, comme l'a fait M. Slaght, que vous demanderiez à ce système bancaire de consentir des prêts qui ne seraient peut-être jamais remboursés à cause de conditions adverses, et ce n'est pas là ce que nous devrions attendre d'un système bancaire. Le remède comporte un bon système d'assurance pour les récoltes et des prix raisonnables qui permettraient aux cultivateurs de placer leur industrie sur une base où ils pourraient obtenir du crédit et payer les frais de ce crédit?—R. Oui, j'espère que nous y parviendrons. La Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies constitue une avance vers l'idée de l'assurance des récoltes. Un certain montant est déduit à cette fin des ventes de grain. J'espère que cela sera augmenté et développé. J'aimerais voir cela se produire puisque cela pourrait suffire aux temps de calamité, mais si vous vous reportez à la période de 1930 à 1940, à mon avis, il serait impossible d'amasser une somme d'assurance assez considérable pour faire face à une situation semblable à celle qui était survenue durant ces années.

D. Ce serait une affaire dont devrait s'occuper la nation, mais M. Slaght voulait en venir à ceci, que si vous ne remédiez pas aux conditions fondamentales du cultivateur et que vous vous contentez de proposer un système bancaire d'Etat qui fournira des prêts, que ceux-ci soient remboursés ou non, vous vous heurterez au fait que ce système bancaire serait peut-être dirigé par des gens dans une autre partie du pays qui diraient: "Nous nous opposons à ce que l'argent soit déboursé sous un tel système". Avez-vous considéré cette éventualité?—R. Oui, mais j'espère que vous ne vous imaginerez pas que le simple fait d'avoir des banques de propriété publique ou de propriété privée fournirait immédiatement les remèdes à tous les maux des cultivateurs. Non. Il y a bien d'autres choses qui doivent entrer en ligne de compte dans la conduite ordinaire d'une industrie. Il faut diriger cette industrie d'une manière efficace.